

## LES AGIRS SEXUELS VIOLENTS DES ADOLESCENTS : UNE APPROCHE CLINIQUE ET CRIMINOLOGIQUE<sup>1</sup>

Pascal Roman

### Introduction

La question des agirs sexuels violents à l'adolescence renvoie à un phénomène relativement récent dans la clinique criminologique. En effet, on assiste depuis une vingtaine d'années à une forte augmentation de la judiciarisation des infractions à caractère sexuel, en particulier chez les adolescents, mais également de manière plus générale dans l'ensemble de la population<sup>2</sup>.

C'est dans ce contexte que cette recherche a été menée au Centre de Recherches en Psychopathologie et Psychologie Clinique (C.R.P.P.C) de l'Université Lumière – Lyon 2 (France)<sup>3</sup>.

Bien que cette recherche présente une orientation clinique, il semble nécessaire d'envisager la question de la violence sexuelle à l'adolescence par rapport à l'arrière-fond sociologique dans lequel s'inscrit actuellement cette question. En effet, il importe de tenir compte de la place de la violence sexuelle de l'adolescent (ou du préadolescent), ou de la violence sexuelle projetée sur l'adolescent, tant dans l'imaginaire social que dans la dynamique judiciaire, dans un contexte où l'on semble assister à une sorte de *grand écart* entre, d'une part, une société qui valorise la séduction et le dévoilement des corps dans des tonalités fortement érotisées et, d'autre part, un durcissement de la répression des actes qui touchent à la sexualité.

Sur le plan clinique et psychopathologique, il est nécessaire de se dégager d'une approche réductionniste de la violence sexuelle à l'adolescence en termes de placage identitaire (les termes « abuseur sexuel » ou « agresseur sexuel » constituent une désignation *abusive*, puisqu'ils tendent à réduire le sujet à un acte). Par ailleurs, il y a lieu

---

1. Pour citer ce chapitre : Roman, P. (2011). Les agirs sexuels violents des adolescents : Une approche clinique et criminologique. In M. Tardif (Éd.), *L'agression sexuelle : Transformations et paradoxes, Cifas 2009. Textes choisis*, (pp. 284-306). Montréal : Cifas-Institut Philippe-Pinel de Montréal. <http://www.cifas.ca/> et <http://www.psychiatrieviolence.ca>

2. L'évolution des sanctions prononcées par les juridictions pénales à l'encontre des auteurs d'infractions à caractère sexuel, si on les compare aux sanctions prononcées à l'encontre d'auteurs d'autres infractions violentes (meurtre, par exemple), montre une forme de renversement des valeurs en matière punitive. Historiquement, le meurtre a longtemps été considéré comme l'infraction la plus grave et, à ce titre la plus lourdement sanctionnée; désormais, c'est plutôt le viol qui est l'infraction susceptible d'entraîner la plus lourde condamnation...

3. Cette recherche, financée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ministère de la Justice, France) a donné lieu à la rédaction de : *La violence sexuelle et le processus adolescent – Clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents*, rapport de recherche, sous la direction du Prof. Pascal Roman, C.R.P.P.C, Institut de Psychologie, Université Lumière – Lyon 2, juillet 2008.

de s'interroger sur la qualité des actes identifiés comme transgressifs au regard des transformations adolescentes. En effet, le processus adolescent interroge, en première ligne, la nécessité d'une renégociation du sexuel dans la vie psychique ; dans ce sens, il importe de ne pas limiter la dimension du sexuel adolescent à un acte qui, s'il témoigne pour une part de son émergence, ne peut en aucun cas en épuiser la compréhension.

Une clarification des termes utilisés s'impose dans le cadre de cette introduction.

L'alternance de l'utilisation de trois formulations au sein de ces propos liminaires, soit « adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel », « adolescents auteurs de violence sexuelle » et « adolescents engagés dans des agirs sexuels violents », témoigne des différents registres abordés par cette recherche, qui renvoient aux champs dans lesquels s'inscrit la réalité de ces adolescents :

- le champ juridique et judiciaire, auquel réfère le terme « adolescent auteur d'infraction à caractère sexuel » (ou, plus précisément, mis en examen versus condamné pour une infraction à caractère sexuel) ;

- le champ de la psychologie clinique, auquel réfère le terme « adolescent auteur de violence sexuelle » et qui renvoie à la place de la violence sexuelle dans le processus adolescent ;

- le champ de la psychopathologie, auquel réfère le terme « agir sexuel violent », que l'on peut considérer comme participant des pathologies de l'agir.

Notons que Kail et Le Caisne (2002), dans le cadre de la recherche réalisée pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.) sur les adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel, font le choix, dans une perspective socio-ethnologique, de les dénommer à partir de la violence sexuelle.

### **Violence sexuelle, processus adolescent et réponse sociale : problématique et hypothèses de la recherche**

Ainsi, les préoccupations attachées à une démarche de recherche dans le champ de la violence sexuelle à l'adolescence engagent, de fait, une ouverture à des préoccupations qui débordent, au sens strict, du domaine de la psychologie clinique et de la psychopathologie. En effet, la question de la violence sexuelle à l'adolescence se trouve nécessairement intriquée avec la question de la sanction et du soin à l'égard d'adolescents qui, bien que réunis au plan socio-judiciaire dans une référence aux infractions à caractère sexuel qui leur sont reprochées, recouvrent des problématiques de personnalité diverses, connaissent des destins variés, en particulier sur le plan de la détention préventive ou du placement, et interrogent les potentiels de prise en charge éducative et soignante.

Au fond, on peut considérer que la rencontre des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel ouvre sur la question de la violence sexuelle à l'adolescence, comprise dans la perspective de son inscription dans le processus adolescent : comment,

en effet, la violence sexuelle s'inscrit-elle dans les processus d'aménagement-réaménagement psychique à l'adolescence? De quelle manière, pour l'adolescent auteur d'infraction à caractère sexuel, se trouve interrogée, à partir de la rencontre avec la violence sexuelle, la dimension de la remise en jeu de la construction des assises narcissiques et identitaires, dans le contexte de la réactualisation des fantasmes incestueux et meurtriers qui accompagnent l'émergence pulsionnelle adolescente?

En amont de la mise en œuvre de la recherche, et dans le cadre de celle-ci, la rencontre avec les professionnels du champ socio-judiciaire qui ont la responsabilité de la prise en charge des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel (psychologues, éducateurs, assistants de service social) a fait émerger un certain nombre d'interrogations qui témoignent de la spécificité du travail avec ces adolescents :

- pour les professionnels, ces situations de violence sexuelle sont difficiles à penser, à cause de la sidération à laquelle elles confrontent (effraction de l'intime des professionnels) et de l'effet de fascination, dont la médiatisation massive de ces « affaires » constitue un indicateur. Cette difficulté de penser se traduirait, en particulier, par une impossibilité de considérer l'acte éducatif dans sa contribution à un soin de l'adolescent (le recours au psy constituerait alors un mode de protection face au risque que fait vivre le défaut d'élaboration du sens de l'acte,)

- ces situations nécessitent d'opérer des différenciations au sein des infractions de nature sexuelle reprochées aux adolescents (attouchements versus viol collectif, par exemple), dans la mesure où elles ne semblent pas engager les mêmes enjeux dans l'histoire de l'adolescent auteur présumé (victime lui-même, par exemple?), ni mobiliser l'adolescent dans une même dynamique, en particulier en ce qui concerne l'accès à une responsabilisation face aux actes;

- ces situations mobilisent un travail avec les familles tout à fait spécifique. On peut penser que la mobilisation dans le lien professionnel d'un intime familial, lié à l'irruption de la sexualité sur la scène sociale au travers de l'acte transgressif de l'adolescent, vient colorer particulièrement le lien entre professionnels et famille, cette dimension se trouvant exacerbée lorsqu'auteur et victime appartiennent à la même famille (dans les cas d'inceste frère-sœur, par exemple).

C'est à l'égard de ces différentes interrogations, qui touchent à la fois au champ de la pratique professionnelle et à celui de l'approche clinique et psychopathologique, que cette recherche a tenté de se situer. En appui sur un croisement des regards, ce travail propose de rendre compte d'une réalité complexe, à l'égard de laquelle d'importants enjeux se dessinent, du point de vue de la prise en charge éducative ou soignante des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel. Et c'est sous la forme d'une recherche-action impliquant à la fois praticiens et universitaires – aux différents temps et dans les différents dispositifs et instances de la recherche – que cette recherche sera menée.

Afin de répondre aux différentes interrogations touchant la clinique et la prise en charge des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel (connaissance de

la population, compréhension de la dynamique psychique qui sous-tend l'agir sexuel violent à l'adolescence et élaboration des stratégies de prise en charge), les hypothèses de travail ont été regroupées autour de trois axes.

### **1 - L'agir sexuel violent dans le processus adolescent**

L'engagement de l'adolescent dans la violence sexuelle serait considéré comme une modalité d'aménagement particulière du processus adolescent, à partir d'un « besoin de traumatisme » (pulsion traumatophilique) tel que Guillaumin (2001) a pu le décrire, selon des configurations singulières et en fonction de la nature des actes transgressifs. La violence sexuelle peut ainsi être considérée comme un analyseur des remaniements adolescents : l'agression sexuelle s'inscrirait alors comme une stratégie défensive dans la rencontre de la différence et une quête de réassurance narcissique face à l'émergence de la sexualité génitale, tandis que le viol mettrait à l'épreuve la qualité de l'objet externe sur fond de clivage des investissements libidinaux du côté de l'auteur, dans une tentative d'autoreprésentation d'une excitation vécue comme « en trop » (Roman, 2004). Ces hypothèses viennent en contrepoint des travaux menés par Balier (1990, 1996) et par Ciavaldini (1998) : ce dernier propose de considérer les actes de violence sexuelle comme participant de « systèmes antidépresseurs » au regard des réaménagements adolescents.

Dans le travail psychique de l'adolescence, l'agir sexuel violent sous-tendant l'infraction à caractère sexuel viendrait occuper une place singulière dans l'économie libidinale, au sens où cet agir constituerait une tentative de retournement d'une position passive à une position active face au vécu menaçant des transformations corporelles subies (Jeammet, 2002). Dans ce contexte, le travail du féminin à l'adolescence se trouverait mis à l'épreuve de manière particulièrement aiguë.

### **2 - L'agir sexuel violent et la dynamique familiale**

L'agir sexuel violent de l'adolescent interroge la dynamique des liens et la qualité des organisateurs de la différence différence des sexes, différence des générations (et des interdits qui les accompagnent), au sein de la famille. En effet, l'agir sexuel violent figurerait, sur une autre scène, un non-dit, un non-élaboré, du sexuel au sein de la famille et, à ce titre, il constituerait une forme de liaison de l'excitation dont il conviendrait de préciser le statut.

Les agirs sexuels violents, lorsqu'ils sont commis au sein de la famille, interrogent la dynamique psychique du groupe familial et pourraient être compris comme un mode de traitement spécifique de la question des interdits fondamentaux dans un contexte de vacillement des organisateurs de la différence (cf. supra) dans un double enjeu pour l'adolescent : se dégager d'une représentation de la famille dominée par la figure du magma (indifférenciation, confusion des places) et soutenir l'élaboration d'une scène primitive (scène des origines) introuvable dans le contexte d'un défaut

de rencontre avec le miroir structurant du regard maternel (en référence à la quête du « double bisexuel interne » porté par le fantasme d'inceste fraternel, décrit comme universel par Jaïtin, 2006).

### 3 – L'agir sexuel violent à la rencontre de l'action éducative

Les difficultés spécifiques de prise en charge éducative ou soignante de ces adolescents peuvent être attribuables à la mobilisation de la dimension de l'intime dans les liens transférentiels (rencontre de l'intime de l'adolescent et de *l'intime* du professionnel) au cœur des pratiques professionnelles.

La pratique professionnelle auprès des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel place les professionnels dans un vécu d'impuissance qui témoignerait, sur le mode de l'identification projective, des aléas de la dynamique passive/active à l'adolescence, dont l'impossible accès à la passivité inhérent aux agirs sexuels violents porterait la trace.

Ce texte ne vise pas la présentation de la recherche de manière exhaustive. Il s'agira ici de mettre l'accent, d'une part, sur quelques-uns des aspects centrés sur une approche descriptive de la population des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents (travail sur des dossiers clos) et, d'autre part, sur le recueil de données criminologiques (rencontre des adolescents avec l'aide d'un questionnaire<sup>4</sup>). Nous nous limiterons ainsi à présenter les indices de la dynamique dans laquelle s'inscrivent les adolescents du triple point de vue des enjeux intrapsychiques, familiaux et éducatifs/soignants. Comme cela sera précisé, les éléments recueillis autorisent l'établissement de pistes interprétatives qui pourront, dans un autre cadre, être mises en perspective avec les éléments issus de l'investigation clinique à proprement parler (entretiens avec les adolescents et passation d'épreuves projectives, entretiens de famille et élaboration du génogramme...). Nous mettrons ici l'accent :

- sur les enjeux de la dynamique du lien auteur/victime, dans la mesure où le choix de la victime (âge, place et statut dans l'environnement de l'adolescent) peut être considéré comme le témoin des modalités d'inscription *familiale* de l'agir sexuel violent (mise à l'épreuve des différents organisateurs de la différence) et de la fonction de l'agir dans la vie psychique de l'adolescent ;

- sur le mode d'engagement dans l'agir sexuel violent (seul ou en groupe, de manière répétée ou non), puisque les modalités de cette rencontre témoignent de la qualité de la gestion pulsionnelle à l'adolescence (problématique activité/passivité) ;

- sur les parcours judiciaires, éducatifs et thérapeutiques des adolescents, dont les caractéristiques permettent d'évaluer la façon dont l'agir sexuel violent, dans ses différentes déclinaisons et en fonction de l'âge de l'adolescent, mobilise de manière différenciée les professionnels.

4. L'adaptation du QICPAAS, questionnaire élaboré dans le cadre d'une recherche consacrée aux auteurs adultes d'infractions à caractère sexuel pour le Ministère de la Santé en France (Balier, Ciavaldini & Girard-Khayat, 1997), à une population adolescente constitue l'un des apports singuliers de la recherche (voir les pistes ouvertes dans la partie conclusive de ce texte).

### La violence sexuelle à l'adolescence dans la littérature

Les études consacrées aux adolescents auteurs de violence sexuelle sont encore peu nombreuses dans la littérature, tout particulièrement celles qui s'inscrivent dans une orientation psychanalytique. Les principaux apports seront présentés ici, dans le souci de situer les données de la recherche par rapport aux travaux disponibles.

De façon générale, on note une forte augmentation des condamnations pour violences sexuelles depuis une dizaine d'années en France. En effet, celles-ci ont doublé entre 1994 et 1998, et le nombre de mineurs condamnés pour ce type d'acte a plus que doublé, ce qui amène à s'interroger sur :

- l'effet des campagnes de prévention des violences sexuelles sur la dénonciation de faits subis ;
- la place d'un traitement judiciaire de l'accès des adolescents à la sexualité génitale.

Sélosse (1996) indique que les adolescents représentent environ 25 % des auteurs de violence sexuelle, ce qui correspond à une surreprésentation de cette classe d'âge pour ce type d'actes violents. Haesevoets (2001), quant à lui, rapporte une implication de 30 à 50 % des adolescents dans les faits de violence sexuelle.

Sélosse (1996) propose trois axes de compréhension principaux concernant la place des violences sexuelles à l'adolescence. En effet, celles-ci témoigneraient :

- d'une levée des interdits à l'égard de la sexualité ;
- d'une soumission des adolescents au groupe d'appartenance, en particulier en ce qui concerne les violences commises en groupe ;
- d'une pathologie de la maturation sexuelle, particulièrement dans le cas du viol collectif, qui condense les enjeux exhibitionnistes, voyeuristes, sadiques et pervers.

Haesevoets (2001), rapporte que les adolescents « abuseurs » n'appartiennent pas à un groupe social homogène. Il tente tout de même de dégager certains invariants psychologiques ou familiaux. Sur le plan de la personnalité, la plupart de ces adolescents auraient une faible estime d'eux-mêmes ; sur fond d'inhibition des sentiments et des pulsions, ils entretiennent peu de relations sociales et souffrent de solitude affective. Ils ont été plus souvent victimes que les autres adolescents auteurs d'actes transgressifs et que la population générale, et sont issus de milieux familiaux où règnent la violence, l'instabilité et la promiscuité.

Par ailleurs, un recensement des actes de violence sexuelle, réalisé à partir du signalement des responsables d'établissements scolaires en France au cours de l'année scolaire 1998-99, décrit dans un numéro du *Monde de l'éducation* (Séry, 2001), évalue à environ 600 le nombre de ces actes, qui vont du geste obscène au viol. En ce qui concerne les auteurs de ces actes de violence sexuelle, les données rapportées dans cette étude mettent en évidence le lien existant entre l'engagement dans un acte de violence sexuelle pour un adolescent et la situation de carences éducatives, voire la position de

victime de maltraitances graves ou de violences sexuelles. Deux autres constats sont apportés dans le cadre de ce travail :

- d'une part, certains de ces actes qualifiés de violence sexuelle peuvent être assimilés à des jeux sexuels (ils s'inscrivent dans une démarche de découverte du corps de l'autre, différent) ;

- d'autre part, ces actes s'inscriraient dans une forme de déni du corps de la victime (au sens du déni de l'éprouvé de l'autre).

Une étude réalisée en France pour le compte de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Kail & Le Caisne, 2002) fait apparaître la place des violences sexuelles dans la population adolescente prise en charge par cette institution : les adolescents auteurs de violence sexuelle (des garçons dans 99 % des cas) représentent près de 4,5 % de la population accueillie, alors que les victimes (65 % de filles) constituent un peu plus de 2 % de cette population. Le repérage des auteurs de faits avérés ou présumés est bien sûr plus aisé que celui des victimes, dans la mesure où, en France, la Protection Judiciaire de la Jeunesse est la seule institution compétente pour la prise en charge des mineurs auteurs d'actes délinquants, alors que les victimes identifiées comme telles ne font pas nécessairement l'objet d'un accompagnement éducatif. En ce qui concerne les auteurs, cette étude précise qu'ils ont en moyenne 14 ans et 7 mois, et qu'ils vivent majoritairement dans leur famille au moment des faits. Parmi eux, 48 % sont impliqués dans des faits de viol, et 38 % dans des faits d'agression sexuelle. Les victimes sont pour l'essentiel des membres de la famille (43 %), des membres de leur réseau de sociabilité (28 %) ou de celui de leur famille (24 %).

Enfin, des études cliniques et épidémiologiques canadiennes (Lafortune, 2001, par exemple) apportent des éléments complémentaires pour la compréhension de la problématique des adolescents auteurs de violence sexuelle, éléments qui viennent en écho des travaux français déjà évoqués.

Les adolescents seraient impliqués dans plus de la moitié des violences sexuelles commises sur des enfants et dans un tiers des violences commises à l'encontre de femmes adultes ; si la garde d'enfants par les adolescents constitue une situation à risque au regard des violences sexuelles, on peut reconnaître, de manière générale, que les violences sexuelles sont commises dans le milieu de vie habituel de l'adolescent (famille, famille élargie, cercle amical...).

La moitié des adolescents impliqués dans des violences sexuelles ont été agressés sexuellement ou initiés précocement à la sexualité, et 40 % de ces adolescents ont un ascendant qui a lui-même été victime, toujours dans la lignée maternelle.

Par ailleurs, dans 7 cas sur 10, l'adolescent auteur a connu dans son histoire une situation de perte (séparation, deuil), souvent précoce (pour 40 % d'entre eux).

Parmi les auteurs de violences sexuelles, 85 % sont des garçons, alors que seulement 15 % sont des filles.

Enfin, dans 60 % des cas, les violences sexuelles apparaissent comme participation délinquante exclusive, alors que dans 40 % des cas elles se trouvent associées à d'autres formes d'expression délinquante.

Parmi ces études canadiennes, il convient également de signaler les travaux de Marshall (1994) et ceux de Jacob et ses collaborateurs (1993).

Marshall (1994), à l'occasion d'une recherche sur les auteurs adultes d'agressions sexuelles, reprend des éléments de travaux concernant les populations d'adolescents auteurs. Il cite des recherches montrant que :

« les agresseurs sexuels adolescents provenaient généralement de milieux sociaux socialement isolés, et cette aliénation chez les enfants et les adolescents est le résultat de liens d'attachement pauvres entre parents et enfant. De plus, les agresseurs sexuels adolescents proviennent de familles perturbées où ils ont subi des abus ou été négligés ».

Par ailleurs, Jacob et ses collaborateurs (1993) apportent des éléments qui viennent en écho de notre propre recherche, et qui concernent la différenciation de deux populations d'adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel. À partir d'une étude réalisée sur une population de 37 adolescents pris en charge pour des soins à l'Institut Pinel de Montréal (âge moyen : 15 ans et 3 mois), les auteurs mettent en évidence deux groupes différenciés au regard de la victime :

- le premier groupe est constitué d'adolescents ayant commis des violences sexuelles à l'encontre de victimes d'un âge au moins égal à celui de l'auteur (âge moyen des adolescents : 16 ans), et a été nommé « groupe des agresseurs contre les femmes » ;
- le second groupe a commis des violences sexuelles à l'égard de victimes plus jeunes, avec un écart d'âge minimal de cinq ans (âge moyen des adolescents : 15 ans).

Parmi les différences notables repérées entre ces deux groupes apparaissent le lien avec la victime, le nombre de victimes et le nombre de délits commis :

« les agresseurs contre les femmes ont tendance à commettre leurs délits sur des étrangères ou des connaissances éloignées. Ils commettent un moins grand nombre de délits sur un moins grand nombre de victimes » (p. 150).

De plus, les adolescents du groupe des « agresseurs contre les femmes » sont davantage engagés dans des actes délinquants non sexuels, alors que les « agresseurs contre les enfants » ont plus souvent subi des abus pendant l'enfance, se trouvent isolés socialement et font un plus grand nombre de victimes. On observe néanmoins une similitude entre les deux groupes quant aux antécédents familiaux (familles peu sûres, violence intrafamiliale, ruptures...).

### **Méthodologie de la recherche**

La recherche s'est déroulée avec la collaboration de huit services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la région Rhône-Alpes, en France.

## 1 - La collecte des données rétrospectives

Cette collecte concerne 110 dossiers d'adolescents dits « clos », c'est-à-dire correspondant à des situations pour lesquelles le service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse n'a plus en charge l'adolescent(e) concerné(e) par une mesure pénale liée à une infraction à caractère sexuel. Après une première élaboration au sein de l'équipe de recherche puis des échanges avec l'équipe de recherche élargie, une fiche méthodologique de collecte des données a été réalisée, ainsi qu'une grille de lecture pour le traitement des données recueillies.

Les dossiers ont été identifiés par des correspondants de chaque service, et les données ont été recueillies sur place, dans les services, par les chargés de recherche pour sept services sur huit.

L'objectif de cette collecte de données rétrospectives est de proposer une photographie de la population des adolescents mis en examen pour des infractions à caractère sexuel, à partir du repérage d'un certain nombre d'items à même de spécifier les caractéristiques de cette population. Elle permet d'accéder à une connaissance affinée de cette population spécifique des adolescents poursuivis pour des infractions à caractère sexuel, sans préjuger de la reconnaissance judiciaire de leur culpabilité ou de la reconnaissance *subjective* dont ils pourront témoigner à l'égard des faits. En effet, la lecture des dossiers ne donne pas d'accès systématique à la reconnaissance des faits par les adolescents, ni même nécessairement à l'issue du traitement judiciaire.

## 2 - Actualité de la clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents

Vingt situations ont fait l'objet d'une inclusion dans la population de recherche et, parmi elles, 17 ont donné lieu à une investigation approfondie à partir du déploiement du protocole de collecte des données présenté ci-dessous.

Il convient de rappeler que la présente recherche s'engage sur le mode d'une recherche-action, au sein de laquelle les professionnels occupent alternativement deux positions : sujet de la recherche (acteur, pourrait-on dire) et objet de la recherche. Au plan fantasmatique, les professionnels sont ainsi sollicités sur un mode *actif* et sur un mode *passif*, dans des modalités qui correspondent à la problématique de la recherche. En effet, les professionnels sont engagés dans l'élaboration de la méthodologie, dans la collecte d'une partie des données, dans le traitement des données et dans les perspectives d'après-coup de la recherche sur les pratiques professionnelles. Mais ils sont également *en première ligne* dans l'identification des situations d'adolescents sur le terrain des services de la P.J.J., dans la mise en œuvre de l'un des questionnaires de recherche et, en lien avec le psychologue chargé de recherche, dans le soutien de l'établissement des autres rencontres, prévues avec l'adolescent et sa famille.

On peut décrire le protocole de collecte des données autour de deux groupes de rencontres (voir le tableau 1).

Une première double rencontre de l'adolescent (mis en examen ou condamné pour une infraction à caractère sexuel) : d'une part par l'éducateur engagé, sous mandat judiciaire, dans le travail éducatif avec l'adolescent, à l'aide d'un questionnaire, et d'autre part par le psychologue chargé de recherche, en s'appuyant sur un second questionnaire<sup>5</sup> et sur la passation d'épreuves projectives (Rorschach et T.A.T).

Une seconde double rencontre de *l'environnement* de l'adolescent par le psychologue chargé de recherche : d'abord la rencontre de l'éducateur afin de discuter du parcours de l'accompagnement éducatif de l'adolescent, ensuite la rencontre des parents à l'aide d'une grille d'entretien interrogeant la place de l'adolescent dans la famille et le vécu de l'acte au sein de la famille, avec la proposition de réalisation d'un génogramme libre.

**TABLEAU 1**  
Synthèse du protocole de recherche<sup>6</sup>

Population/ Chercheur	Professionnel P.J.J.	Psychologue chargé de recherche
Adolescent	Sollicitation accord <i>Questionnaire</i>	<i>Questionnaire</i> Épreuves projectives
Professionnel P.J.J.		<i>Entretien</i>
Famille	Sollicitation autorisation	Entretien Génogramme libre

## Résultats

Les résultats présentés dans le cadre de cette contribution s'organiseront autour de trois pôles, qui concernent respectivement :

- les caractéristiques générales de la population d'adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel recueillies à partir de l'analyse des *dossiers clos*. Ces données, outre l'apport qu'elles constituent pour une meilleure connaissance de ces adolescents, autorisent une lecture singulière du lien auteur/victime qui ouvre des pistes de compréhension de la dynamique à l'œuvre en regard de l'agir sexuel violent à l'adolescence ;
- la différenciation, au sein de la population actuelle d'adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, de deux groupes distincts. Cette différenciation permet de soutenir la perspective d'une inscription de l'agir sexuel violent au sein du processus adolescent ;
- les réponses éducatives proposées, dont on peut faire l'hypothèse qu'elles s'appuient sur un système de représentations qui tend à surdéterminer les orientations psychoéducatives dans le champ judiciaire.

5. Voir note 3

6. Les dispositifs sur lesquels s'appuie cette contribution sont indiqués en italique.

### Le lien auteur – victime : à la rencontre du même

Quelques éléments généraux seront présentés dans un premier temps, avant d'aborder plus spécifiquement la question du lien entre auteur et victime. Ces éléments sont issus, rappelons-le, de l'analyse de 110 dossiers clos recueillis auprès des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. La collecte des données issues de ces dossiers a été réalisée à l'aide d'une grille de lecture précisant les items faisant l'objet de cette collecte<sup>7</sup>. Ces données ont ensuite été synthétisées et traduites sous forme de pourcentages.

La totalité des dossiers concernent des adolescents de sexe masculin, ce qui correspond à la tendance générale observée dans la pratique professionnelle auprès des adolescents auteurs, et se rapproche des données de la littérature<sup>8</sup>.

Le tableau 2 présente l'âge d'entrée dans le processus judiciaire. L'âge moyen d'entrée (taux de réponse : 96 %) est 15 ans et 8 mois, avec un écart de 18 ans entre l'entrée de l'adolescent le plus jeune (10 ans et 11 mois) et le plus âgé (29 ans – pour des faits commis pendant sa minorité, à l'âge de 17 ans; le décalage est lié à la possibilité d'un dépôt de plainte dans un délai de prescription favorable à la victime).

**TABLEAU 2**  
Âge d'entrée dans le processus judiciaire

âge	< 13 ans	14 – 15 ans	16 – 17 ans	> 18 ans
%	16	37	39	8

L'âge au moment des faits est présenté au tableau 3. L'âge moyen (taux de réponse : 32 %; cette donnée doit donc être considérée comme plus fragile en raison du faible taux de réponse) se situe à 14 ans et 3 mois, avec un écart de 9 ans entre le plus jeune (8 ans) et le plus âgé (17 ans). Par ailleurs, 48 % des adolescents avaient moins de 15 ans au moment des faits, et 52 % plus de 15 ans.

**TABLEAU 3**  
Âge au moment des faits

âge	< 10 ans	11 – 13 ans	14 – 15 ans	16 – 17 ans
%	2	26	49	23

On relève ainsi globalement un écart entre le temps de l'entrée dans le processus et le moment des faits de l'ordre de 1 an et 5 mois. La mise au jour de cet écart pose la question de la temporalité dans laquelle s'inscrit la réponse judiciaire, que l'on doit considérer au regard de différents facteurs :

7. Genre, âge (au moment des faits, au moment de l'entrée dans la procédure pénale), magistrat ouvrant la procédure (juge d'instruction, juge des enfants), type de mesure pénale, qualification des faits, lien auteur/victime, devenir judiciaire, situation de famille (parents, fratrie...).

8. Pour mémoire, l'étude Kail et Le Caisne (2002) conclut à une répartition de 1 fille pour 100 garçons.

- le temps du dépôt de plainte de la (ou des) victime(s), qui peut, de manière extrême, conduire à une mise en cause tardive (par exemple, la situation où l'entrée dans le processus est à l'âge de 29 ans) ;

- le temps de l'enquête policière avant saisie de la justice ;

- le temps de l'élucidation et de l'établissement des faits.

En contrepoint, on peut interroger la manière dont les adolescents engagés dans des agirs violents se trouvent en mesure de s'inscrire dans une temporalité judiciaire qui leur échappe, et qui contribue potentiellement à renforcer les vécus de passivité à l'adolescence. En écho, le temps d'accès à la plainte pour les victimes met en jeu leur capacité à investir une démarche active, face au vécu de passivité lié aux faits subis.

Quant à la nature des infractions commises (voir le tableau 4), elles sont à 38 % des crimes (viols) et à 62 % des délits (agression sexuelle). Les actes commis en groupe représentent 34 % des situations. D'une manière générale, on verra que les actes commis en groupe concernent plutôt les adolescents (à partir de 15 ans), alors que les actes commis de manière isolée sont davantage imputables aux préadolescents.

**TABLEAU 4**  
Répartition en fonction de la nature de l'infraction

infraction	délit	crime	en groupe
%	62	38	34

L'analyse des données concernant les victimes retiendra particulièrement notre attention (voir le tableau 5). Leur nombre (taux de réponse : 90 %) se situe entre 1 et 9 selon les adolescents.

**TABLEAU 5**  
Répartition du nombre de victimes

N	1	2	3	4 et +
%	80	9	8	3

Le tableau 6 présente la répartition des victimes<sup>9</sup> en fonction du genre (taux de réponse : 83 %). L'analyse de cette répartition met en évidence la part non négligeable de situations (environ 30 %) dans lesquelles la victime se trouve dans un lien homosexuel avec l'auteur, que celui-ci constitue un *choix* exclusif ou non.

**TABLEAU 6**  
Répartition des victimes en fonction du genre

genre victime (pour un auteur)	filles	garçon	filles et garçon
%	71	24	5

9. Rappelons que 100 % des auteurs sont de genre masculin.

L'analyse de l'âge des victimes (voir le tableau 7) se trouve entachée d'une imprécision du fait de la qualité des données contenues dans les dossiers consultés<sup>10</sup>. Elle montre cependant sans conteste que le choix d'une victime adulte reste tout à fait marginal (3 %), la grande majorité des victimes se trouvant dans l'âge de l'enfance ou de l'adolescence.

**TABLEAU 7**  
Répartition des victimes en fonction de l'âge

âge	- 15 ans	15 – 18 ans	+ 18 ans
%	92	5	3

Enfin, la prise en compte du lien existant entre l'auteur et la victime permet d'abord de déterminer la répartition entre victime connue (93 %) et non connue (7 %); ces résultats viennent confirmer les données de la littérature (tant en ce qui concerne les victimes d'adolescents que d'adultes, d'ailleurs). Ensuite, il est possible de noter la qualité du lien dans les situations où les victimes sont connues, selon qu'elles appartiennent à la famille (43 %) ou à l'environnement extrafamilial (57 %).

Le sous-groupe des victimes appartenant à la famille est constitué d'enfants de la fratrie, de la fratrie recomposée ou de cousinage (voir le tableau 8).

**TABLEAU 8**  
Répartition des victimes connues intrafamiliales (43 %)

nature du lien	incidence (%)
sœur	32
frère	15
demi-frère - demi-sœur	19
fratrie « recomposée » <sup>11</sup>	12
cousin - cousine	19
nièce	3

Le sous-groupe des victimes connues n'appartenant pas à la famille (voir le tableau 9) est constitué essentiellement de victimes en lien de proximité avec la famille (enfant gardé par la mère ou par l'adolescent, pour les plus jeunes) ou de pair (lien amical ou amoureux).

10. En l'absence de donnée précise sur l'âge de la (ou des) victime(s), il a fallu se contenter de la qualification des faits, qui comporte une mention de l'âge de la victime selon la seule distinction entre moins de 15 ans et plus de 15 ans.

11. Enfant du nouveau conjoint de l'un des deux parents.

**TABLEAU 9**  
Victimes connues extrafamiliales (57 %)

nature du lien	incidence (%)
pair(e)s (hors lien amoureux)	59
lien amoureux (dont un ex)	8
lien autorité	10
autres enfants environnement	15
autres adultes	8

Au regard de l'ensemble des données concernant le lien entre l'adolescent auteur d'infraction à caractère sexuel et la (les) victime(s), il est remarquable d'observer que l'agir sexuel violent implique, d'une manière ou d'une autre, auteur et victime dans une relation de même-té. Sans que ces critères ne soient cumulatifs, on peut noter qu'au minimum un élément de l'ordre du même vient organiser, pour chacun, ce lien entre auteur et victime : ce sera le rapport d'âge entre auteur et victime, la connaissance et l'appartenance de la victime au groupe des pairs, l'appartenance à la même fratrie (fratrie biologique ou recomposée) ou à la même famille. À partir de là s'ouvrent plusieurs pistes de compréhension de la singularité du choix de la victime, dans le temps de l'adolescence. Parmi celles-ci, l'accent sera mis, dans le fil des hypothèses de la recherche, sur :

- la place et l'importance de l'engagement du narcissisme (se reconnaître dans l'autre-même) dans l'expérience de la sexualité à l'adolescence, dont témoigne d'une certaine manière l'agir sexuel violent à l'adolescence, et la fonction de miroir que contient alors la scène sexuelle violente ;
- la fonction de réassurance de l'agir sexuel violent (contrôler le même-autre) face au risque de crise identitaire liée à l'effraction pulsionnelle de la puberté.

### **L'agir sexuel violent et le processus adolescent**

L'analyse des données issues de la rencontre actuelle d'adolescents engagés dans des agirs sexuels violents permet d'affiner la compréhension de l'inscription psychodynamique de ceux-ci. Quelques données générales concernant cette population seront présentées dans un premier temps.

Sur les 20 adolescents rencontrés (19 garçons et une fille), seules les données concernant 17 d'entre eux sont exploitables. Les données psychosociales et criminologiques recueillies autorisent l'établissement de quelques repères :

- l'âge moyen au moment des faits est de 15 ans et 1 mois (faits commis de 10 à 17 ans) ;
- le nombre de victimes est de 2 au maximum (dans 16 situations sur 18, une seule victime est identifiée) ;

- les victimes sont connues dans 17 situations sur 18 (95 %) : victime intrafamiliale pour 38 %, extrafamiliale pour 62 % ;

- enfin, dans 80 % des cas, les victimes sont de genre féminin, dans 14 % de genre masculin et dans 6 % de genres masculin et féminin.

L'ensemble des données criminologiques autorise la partition de cette population en deux groupes distincts, dont on peut faire l'hypothèse qu'ils renvoient à des logiques psychiques distinctes, sous-tendues par une économie psychoaffective inscrite de manière singulière dans le processus adolescent. Ces deux groupes rassemblent 14 des 17 adolescents pour lesquels les données sont suffisamment consistantes pour être mises en perspective (voir la présentation synthétique de ces deux groupes dans le tableau 10).

**TABLEAU 10**  
Présentation de deux groupes d'adolescents (agirs sexuels violents)

critère	groupe I (n = 7)	Groupe II (n = 7)
âge moyen	14 ans (de 10 à 16 ans)	16 ans (de 15 à 17 ans)
nature de l'infraction	viol / agression	viol
fréquence des faits	répétés	isolés
commission des faits	seul	en groupe
nombre de victimes	une ou deux	une
genre de la victime	filles / garçon	filles
âge de la victime	prépubère	pubère
reconnaissance des faits	totale	partielle
écart de reconnaissance	non	oui

Un troisième groupe, dont les éléments discriminants échappent à l'analyse, regroupe les trois adolescents qui ne font partie d'aucun des deux groupes. On peut néanmoins proposer une inclusion de ces trois adolescents au travers de la discussion d'une autre coupe de l'ensemble de la population, celle qui différencie les adolescents auteurs de viol, d'une part, de ceux auteurs d'agressions sexuelles, d'autre part.

### **Groupe I : des préadolescents en quête de réassurance**

Le premier groupe est constitué de sept adolescents.

Ils sont *jeunes*, puisque la moyenne d'âge est de moins de 14 ans au moment des faits (de 10 à 16 ans).

Ils ont commis des actes qui ont fait l'objet d'une réitération pour près de la moitié d'entre eux.

Les faits commis se répartissent à peu près également entre agression sexuelle et viol.

L'écart dans la reconnaissance des faits entre les questionnaires proposés respectivement par le professionnel et par le chargé de recherche est limité, et la reconnaissance totale des faits domine la position subjective de ces adolescents.

Les victimes sont aussi bien des filles (7/10) que des garçons (3/10), elles sont exclusivement prépubères, âgées de 5 ans en moyenne, et elles présentent un écart d'âge avec l'auteur de 5 à 15 ans.

Le parcours judiciaire de l'adolescent est marqué par une absence de détention préventive, mais par un placement en famille d'accueil dans 3 cas sur 7.

La situation de Manuel, présentée ci-dessous, illustre la dynamique ouverte par l'agir sexuel violent dans cette première configuration.

### **Manuel, 17 ans**

Manuel est un adolescent âgé de 17 ans au moment où il a été rencontré dans le cadre de la recherche. Il a été mis en examen quelques semaines auparavant pour des faits d'agression sexuelle<sup>12</sup> sur un garçon âgé de 7 ans, lié à la famille (enfant d'amis de sa mère), alors que lui même avait tout juste 16 ans.

Pendant les entretiens de recherche, Manuel se présente de manière passive, comme si l'engagement dans la démarche de recherche lui avait été imposé... Il se décrit comme un adolescent sans désir et sans envie.

Manuel est en difficulté pour prendre position à l'égard des faits qui lui sont reprochés, même s'il les reconnaît : c'est le caractère transgressif qu'il semble avoir du mal à envisager, ainsi que le caractère de contrainte à l'égard de la victime. La possibilité qui a été offerte à Manuel, dans le cadre de l'entretien avec le psychologue chargé de recherche, à l'aide d'un questionnaire élaboré spécialement pour la recherche, de se prononcer sur le vécu de l'acte par la victime lui permettra toutefois de témoigner d'un mouvement d'empathie a minima... et peut-être de construire les prémices d'une culpabilité. La victime « a eu peur », reconnaît Manuel, et « elle aura peur toute sa vie ».

Manuel ne peut pas dire grand-chose de son propre vécu de l'acte transgressif. Celui-ci s'est déroulé de manière isolée, à son domicile qui est celui de sa mère : en effet, ses parents sont séparés, et Manuel vit chez sa mère. L'agir sexuel transgressif s'est passé alors que Manuel était seul avec le jeune garçon. Voici ce que Manuel peut en dire : « je lui ai demandé de venir avec moi. Après, je lui ai demandé de me toucher. Après, on est allé encore un peu plus haut; et il m'a masturbé, c'est tout ». Manuel indique avoir éprouvé du plaisir lors de ces attouchements.

12. On distingue en France, pour les mineurs comme pour les majeurs, deux types d'infractions à caractère sexuel : les viols, qui entrent dans la catégorie des crimes (infractions les plus graves), et qui désignent toute atteinte sexuelle impliquant une pénétration (quelle que soit la partie du corps pénétrée, quel que soit le vecteur de la pénétration), et les agressions sexuelles, qui entrent dans la catégorie des délits, et qui recouvrent l'ensemble des faits d'atteinte sexuelle sans pénétration (attouchements, exhibitions...).

## **Groupe II : des adolescents en quête de sens**

Le second groupe est également constitué de sept adolescents.

Ils sont plus âgés, puisque la moyenne d'âge de ce sous-groupe est de 16 ans (de 15 à 17 ans).

Leur mise en examen concerne exclusivement des faits de viol.

Ils présentent un écart significatif dans la reconnaissance dont ils peuvent témoigner à l'égard des faits qui leur sont reprochés, entre le questionnaire proposé par le professionnel et celui proposé par le chargé de recherche, et aucun d'entre eux ne peut reconnaître sans réserve son implication dans les faits qui lui sont reprochés.

Les victimes sont toutes des filles, elles ont en moyenne 14 ans (elles peuvent être considérées comme des pairs) et présentent de 1 à 4 ans d'écart d'âge avec les auteurs.

Le parcours judiciaire est marqué par une détention préventive dans 3 cas sur 7 ; pour 4 sur 7, ils participent à la recherche avant le prononcé du jugement.

La situation de Didier, présentée ci-dessous, illustre la dynamique propre aux adolescents de ce second groupe.

### **Didier, 17 ans**

Didier est un adolescent de 17 ans, qui se présente sur un versant assez immature. Il paraît livré à lui-même, sans scolarité ni formation, au moment où il est rencontré.

Didier est mis en examen pour des faits de viol en groupe, commis peu avant ses 16 ans. Il présente l'accord qu'il a donné pour participer à la recherche comme l'occasion de faire une expérience, disant qu'il n'a rien à perdre. Il n'est pas encore jugé pour les faits qui lui sont reprochés.

Didier ne reconnaît que de manière très partielle les faits de viol pour lesquels il est mis en examen. Ces faits consistent en une participation, en groupe, à une fellation imposée à une jeune fille de son quartier, âgée de 15 ans et connue de Didier. Didier reconnaît avoir pratiqué des attouchements sur la victime dans le contexte d'un chahut d'adolescents, mais dit ne pas être impliqué dans la contrainte à une fellation sur la jeune fille. Didier remet en question les dépositions de la victime, qui aurait changé de version dans ses différentes déclarations.

Didier ne peut exprimer de sentiments particuliers autour de l'acte. Il dit n'avoir rien éprouvé, ni avant, ni pendant, ni après les faits. Il banalise sa participation, indiquant qu'il est ensuite rentré chez lui – c'était le soir de l'anniversaire de sa mère. Il pensait qu'il n'entendrait plus jamais parler de cette histoire.

Voilà comment Didier relate les faits : « un des garçons a attrapé la fille, l'a jetée par terre. Un autre a attrapé sa jambe, donc il a fait tomber son pantalon et sa culotte en relevant la jambe... Moi je suis arrivé et je lui ai mis une claque sur ses fesses. Après ils l'ont lâchée et elle s'est rhabillée. Elle est restée là, nous aussi, et après chacun est

rentré chez soi». Dans le récit de Didier, il faut comprendre que les faits qui lui sont reprochés se seraient déroulés avant son arrivée.

La définition de ces deux groupes permet d'entrevoir une modélisation des enjeux de l'agir sexuel violent en fonction des critères qui le déterminent.

Pour les adolescents du groupe I, on peut relever que le choix d'une victime prépubère, et indifférenciée le cas échéant dans son appartenance de genre, inscrite dans des réseaux de lien intra- ou extrafamiliaux, vient tout particulièrement mettre à l'épreuve les organisateurs fondamentaux de la différence que sont la différence des sexes et la différence des générations. L'enjeu de ce registre d'agir sexuel violent, dont la fonction première serait de contribuer à une confortation narcissique dans les premiers temps de l'adolescence, peut alors être décrit autour de deux axes :

- se déterminer comme sujet sexué face au débordement pulsionnel de l'adolescence (garçon *ou* fille) ;
- construire sa place comme maillon d'une chaîne au plan des générations (enfant *ou* adulte).

Pour les adolescents du groupe II, le choix d'une victime pubère, paire de l'adolescent, dans un dispositif de violence en groupe, met à l'épreuve tout à la fois les modalités d'investissement du couple activité/passivité (dont on connaît la sensibilité pendant l'adolescence) et la construction dans le regard de l'autre (la violence en groupe possède cette spécificité de mettre en jeu de manière privilégiée le regard, entre *voir* et *être vu*). L'enjeu de ce registre d'agir sexuel violent, dont la fonction semble pouvoir être repérée en termes de lutte contre l'effondrement, serait alors, pour l'adolescent :

- d'éprouver l'étrangeté des transformations corporelles en se confrontant au corps des autres garçons (rencontre du *même*) et à l'énigme du corps féminin ;
- de se soutenir face au risque d'un lâchage narcissique (risque d'effondrement identitaire majeur dans le contexte du bouleversement lié à la puberté), en référence à la définition que propose Balier du *recours* à l'acte (1996).

Ainsi peut-on considérer que l'agir sexuel violent ferait partie d'une modalité d'aménagement face au risque de la passivation (Jeammet, 2002) liée à l'irruption pulsionnelle (Gutton, 1991) à l'adolescence. Cette modalité d'aménagement prendrait des formes différenciées en fonction de l'économie psychique des adolescents et du type de problématique psychoaffective à *traiter* : menace pour le narcissisme *versus* risque d'effondrement et de désorganisation psychique.

D'une manière générale, on peut considérer que l'agir sexuel violent témoigne de l'échec de l'investissement d'une sexualité génitale.

L'agir sexuel violent marque le primat du narcissisme et le *déni* de la rencontre de l'autre face au risque de la rencontre de la différence.

Dans l'agir sexuel violent, la sexualité s'exprime dans un registre infantile, dominé par le double enjeu pénétré/être pénétré (au sens de l'épreuve de la continuité de l'enveloppe somato-psychique, qui prend forme dans la constitution d'un Moi-peau

suffisamment fiable), au détriment de l'investissement du plaisir (de soi, de l'autre) dans un contexte d'une suffisante différenciation des identités.

On peut envisager l'agir sexuel violent dans sa contribution à un processus de maturation, dans la mesure de l'appel au tiers contenu potentiellement dans l'acte (on peut en particulier insister sur l'appel à l'interdit, dont l'expression peut venir témoigner d'un écart face au risque de *l'impasse narcissique*, c'est-à-dire d'un repli sur les besoins propres de l'adolescent).

### **Les réponses éducatives et soignantes : le risque de la confusion ?**

L'analyse des entretiens avec les éducateurs met en évidence, de manière constante, que l'agir sexuel violent à l'adolescence est vécu comme une énigme à décrypter. Dans ce contexte, il s'avère difficile pour les professionnels d'aborder l'engagement de l'adolescent dans les faits reprochés et d'élaborer le sens de ces agirs dans le développement de sa personnalité.

On peut noter qu'une différence dans la prise en compte de ces situations se dessine selon le type d'agir sexuel violent (en fonction de l'appartenance de l'adolescent à l'un des deux groupes, I ou II, tels qu'ils ont été déterminés) :

- à l'égard des adolescents du groupe I, on observe une forme de sidération des professionnels ; les faits reprochés aux adolescents appellent la figure du monstrueux, particulièrement dans la dimension *pédophilique* de ceux-ci, et engagent chez les professionnels un double mouvement de protection et de soin ;

- à l'égard des adolescents du groupe II, on relève davantage une position d'ambiguïté des professionnels, pris entre la gravité des actes et leur banalisation (il s'agit de pratiques sexuelles entre adolescents), au nom d'une forme d'initiation sexuelle qui pourrait passer par l'expression d'une violence certes inacceptable, mais dont la dimension rituelle pourrait être évoquée.

L'analyse des données relatives aux parcours judiciaires et éducatifs des adolescents de chacun des groupes amène un autre point de vue sur l'écart des représentations sous-tendant l'accompagnement des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents. En effet, les réponses apportées au travers de la procédure judiciaire et des choix éducatifs et soignants témoignent de cet écart.

Pour les adolescents du groupe I, lorsque la nécessité d'un éloignement de la famille apparaît (faits commis au sein de la fratrie ou dans la famille proche), le placement est réalisé, à la demande du magistrat (le plus souvent il s'agit du juge des enfants), dans une famille d'accueil. L'ensemble des mesures mises en œuvre favorise une démarche de compréhension du sens des agirs violents (mesures d'investigation sociale, éducative et psychologique), et les adolescents concernés sont soutenus dans leur engagement au sein d'un dispositif de soins.

Pour les adolescents du groupe II, on observe que des mesures d'incarcération sont décidées de manière presque systématique par le magistrat (juge d'instruction

ou juge des enfants), alliées à des mesures que l'on pourrait qualifier de *sécuritaires* (contrôle judiciaire en particulier). Dans ce contexte, il s'avère extrêmement difficile, voire impossible, de penser un accompagnement psychologique pour ces adolescents au regard de la prégnance de démarches dominées par la répression et l'exclusion.

Deux hypothèses peuvent être proposées pour tenter de comprendre la manière dont s'opère la partition des modalités de prise en charge de chacun de ces groupes d'adolescents.

D'une part, on peut penser que les professionnels confrontés à des adolescents mis en cause pour des infractions à caractère sexuel se trouvent pris dans une forme de *confusion des langues* (Ferenczi, 1933) dans la rencontre de l'agir sexuel violent à l'adolescence. Pour Ferenczi, la confusion des langues résulte d'un écart entre le registre d'expression de la sexualité de l'enfant (registre de la sexualité infantile) et l'interprétation que l'adulte va en faire (dans le registre de la sexualité génitale adulte). Si la confusion des langues ouvre un lien pathologique entre l'adulte et l'enfant, il convient d'en préciser les contours dans la clinique adolescente qui nous intéresse ici. En effet, dans ce cadre, tout, chez l'adolescent rencontré, peut donner l'illusion de l'accès à une maturité qui inscrirait l'agir sexuel transgressif dans le registre de la sexualité génitale : l'accès à la puberté, l'exercice d'une sexualité *comme les adultes*, la revendication d'une forme d'autonomie qui vaudrait en quelque sorte pour une maturité adulte. Or, l'analyse des examens psychologiques réalisés avec les adolescents témoignera sans conteste de la fragilité de leur organisation psychoaffective et de la précarité de l'accès à la génitalité (Roman et al., 2009). Ainsi, les professionnels se trouveraient comme abusés, à leur insu, dans la rencontre avec les adolescents, et comme pris, pour leur propre compte, dans une excitation qui mobilise l'intime de leurs engagements dans le registre de la sexualité.

D'autre part, on peut considérer que le retrait affectif, souvent massif, des adolescents à l'égard des faits qui leur sont reprochés gèle, pour une bonne part, la possibilité pour les professionnels de soutenir un travail de mise en représentation avec l'adolescent en appui sur un éprouvé partagé qui pourrait constituer un fond d'expérience à partir duquel pourrait se déployer une posture d'accueil et de transformation.

### **La clinique de l'agir sexuel violent à l'adolescence : une clinique à décrypter**

Plusieurs aspects méritent d'être discutés à partir des éléments précédemment rapportés.

1 - Au plan clinique, la rencontre avec les adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel est caractérisée par une absence d'expression d'affects, tout particulièrement concernant l'acte transgressif qui leur est reproché. Tout se passe comme si l'adolescent était absent de la scène de l'acte, ne manifestant qu'une préoccupation minimale pour la situation de la victime, alors même que, dans la plupart des cas, celle-ci fait partie des réseaux de liens affectifs ou, à tout le moins, des réseaux de

sociabilité de l'adolescent. Cette difficulté de reconnaissance de la victime peut être comprise comme le signe d'une difficulté pour l'adolescent à se construire dans les différents organisateurs de la différence (moi/ non-Moi, différence des sexes, différence des générations).

2 – Au plan de la place de l'agir sexuel violent dans le processus adolescent, la distinction entre les deux groupes au sein de la population d'adolescents rencontrés laisse entrevoir la dimension non univoque de sa fonction : réassurance *versus* lutte contre l'effondrement. Chacune de ces configurations renvoie, au fond, à une solution spécifique dans la gestion de la dynamique activité/passivité, dont on connaît l'acuité à l'adolescence : éprouver le vécu de passivité en l'imposant à l'autre (*projection* dans la contrainte sexuelle imposée à l'enfant prépubère) ou éprouver de manière alternative les positions actives et passives (*externalisation* d'une dynamique psychique sur la scène de l'agir sexuel violent en groupe).

3 – Au plan des parcours de prise en charge des adolescents, les écarts dans les choix portés par les différents professionnels ou les différentes institutions du champ socio-judiciaire peuvent être considérés comme des analyseurs de l'effet de la rencontre de la violence sexuelle des adolescents. Les parcours mis en œuvre portent la trace d'un sentiment d'incompréhension, qui se traduit le plus souvent par une mise à distance de la scène de l'acte sexuel violent. Cette mise à distance va, dans certaines situations, confiner à une position de déni de la spécificité de ces agirs, considérés abusivement comme relevant d'un registre génital de la sexualité et, dans tous les cas, interroger le cadre de référence des pratiques.

Les différentes avancées dans la compréhension des enjeux psychodynamiques des agirs sexuels violents et de leur inscription intersubjective appellent quelques propositions pour la pratique professionnelle éducative et soignante dans le champ socio-judiciaire. On peut distinguer à ce titre les propositions qui concourent à la compréhension de la dynamique psychique de l'adolescent de celles qui contribuent aux processus de transformation et de changement, même si l'on peut aisément faire l'hypothèse d'un emboîtement de ces deux registres de démarches, dans la mesure où une juste préoccupation pour l'adolescent contient en soi une potentialité soignante.

Au plan de la compréhension du sens de l'agir sexuel violent :

- en premier lieu apparaît la nécessité d'élaborer les conditions d'un travail des professionnels sur les représentations du sexuel et de la sexualité, afin que chacun puisse se dégager suffisamment des effets de sidération et de leurre engagés dans la rencontre avec les adolescents ;

- en second lieu, on peut souligner l'intérêt de considérer l'utilisation d'un outil de médiation lors de la rencontre des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents – cet outil a pris ici la forme d'un questionnaire adapté du QICPAAS (Balier et al., 1997). L'introduction d'un tel outil de médiation permet d'abord au professionnel de se dégager des enjeux transférentiels massivement appelés par la rencontre de la sexualité à l'adolescence par l'utilisation d'un dispositif méthodologique standardisé

(contenir l'excitation, ouvrir un espace de parole sur l'acte) ; l'outil assure également un support pour une mise en représentation possible de l'agir sexuel violent et des éléments contextuels qui éclairent les conditions de sa survenue (systématisation de l'investigation des différents secteurs d'investissement de l'adolescent, expression d'une attention aux lieux de souffrance de l'adolescent...).

Au plan de l'accompagnement de l'adolescent :

- en premier lieu, on ne peut qu'insister sur la promotion de dispositifs qui visent moins à favoriser une contention (au travers de l'enfermement et du contrôle) qu'une contenance (qui s'actualise par une préoccupation et le soutien du travail du sens), en particulier à l'égard des adolescents qui peuvent paraître comme les moins *accessibles* aux soins (les adolescents du groupe II). La mise en œuvre d'une telle posture de travail auprès de l'adolescent repose sur la promotion du travail pluridisciplinaire, au service du sujet, reconnu comme tel dans son humanité ;

- en second lieu, il convient de soutenir la mise en place de dispositifs de prise en charge soignante qui prennent appui sur la dimension du *groupe* (groupe thérapeutique, avec ou sans médiation, psychodrame, groupe de parole...), dans la mesure où le groupe devient un soutien du travail de mise en représentation, par le recours à l'investissement d'une scène *externe*, sur laquelle peuvent se déployer les scénarios internes, au travers de l'expérience de la confrontation au regard de l'autre, dans un espace protégé.

## Bibliographie

- Balier, C. (1990). *Psychanalyse des comportements violents*. Paris, France : P.U.F.
- Balier, C. (1996). *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, Paris, France : P.U.F.
- Balier, C., Ciavaldini A., Girard-Khayat M. (1997). *Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels*. Paris, France : Direction générale de la santé, ministère de la Santé.
- Ciavaldini, A. (1998). Caractéristiques de l'enfance et de l'adolescence du délinquant sexuel. *Adolescence*, 16(1), 127-135.
- Ferenczi, S. (1933/1982). Confusion de langue entre les adultes et l'enfant. *Œuvres Complètes Psychanalyse 4*. (pp. 125-138). Paris, France : Payot.
- Guillaumin, J. (2001). *Adolescence et désenchantement*. Bordeaux, France : L'Esprit du Temps.
- Gutton, P. (1991). *Le pubertaire*. Paris : P.U.F.
- Jeammet, P. (2002). La violence : Une réponse à une menace sur l'identité. In O. Halfon, F. Ansermet, J. Laget & B. Pierrehumbert (Éds.), *Sens et non-sens de la violence* (pp. 179-211). Paris, France : P.U.F.
- Haesevoets, Y.-H. (2001). Évaluation clinique et traitement des adolescents agresseurs sexuels : De la transgression sexuelle à la stigmatisation abusive (pp. 447-483). *Psychiatrie de l'Enfant*, XLIV (2) Paris, France : P.U.F.

Jacob, M., Mckibben, A. & Proulx, J. (1993). Étude descriptive et comparative d'une population d'adolescents agresseurs sexuels. *Criminologie*, 26(1), 133-163.

Jaïtin, R. (2006). *Clinique de l'inceste fraternel*. Paris, France : Dunod.

Kail, B., & Le Caisne, L. (2002). *Les violences sexuelles commises ou subies*. Les auteurs et les victimes accueillies à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ministère de la Justice (non publié).

Lafortune, D. (2001). Abus sexuel juvénile et délinquance juvénile à la lumière des antécédents personnels et familiaux. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, 54 (3), 299-317.

Marshall, W. L (1994). Pauvreté des liens d'attachement et déficience dans les rapports intimes chez les agresseurs sexuels, *Criminologie*, 27 (2), 55-69.

Roman, P. (2004). La violence sexuelle et le processus adolescent. Dynamique des aménagements psychiques des auteurs aux victimes de violence sexuelle. L'apport des méthodes projectives. *Psychologie Clinique et Projective*, 10, 113-146.

Roman, P., Ravit, M., Guyon, A., & Payet, J. (2009). Cinsel Sıddet Uygulayan Ergenlerin Psikodinamigi; Klinik ve Projektif Bir Yaklasim (Psychodynamique des agirs sexuels violents à l'adolescence : Une approche clinique et projective, *Yansitma*, 11-12, 37-60.

Sélosse, J. (1996). Les conduites transgressives des adolescents (analyse de leurs représentations). In R. Feger (Éd.), *Désordre, rupture, échec* (pp. 75-94). Québec, Canada : Presses Universitaires du Québec.